



## BULLETIN D'INSCRIPTION

**TOUS AU CHARBON**  
**19 NOVEMBRE 2018**

NOM et PRENOM :

.....

ADRESSE :

.....  
.....

E-MAIL :

TELEPHONE (portable, si possible) :

.....

ETES-VOUS MEMBRE ANCOVART ? \* entourer la réponse satisfaisante

\* OUI Je suis à jour de ma cotisation 2018 et je réglerai la somme de 4 € prévue pour l'accueil et les remerciements.

\* NON Je ne suis pas membre de l'ANCOVART et je réglerai la somme de 14 €.

### RESTAURANT

LA BRASSERIE, 685 rue des Reptins, 62620 RUITZ  
1 plat du jour au choix + 1 boisson + 1 café gourmand : 18 €

Date et signature

- Ce **bulletin** est à envoyer dès que possible à :  
Isabelle BERTIN, 33 allée de la Bergerie, 62155 MERLIMONT

- accompagné d'un **chèque** de 18 € (restaurant) libellé à l'ordre de : LA BRASSERIE

#### Attention :

- Ne seront pris en compte que les bulletins d'inscription accompagnés du chèque correspondant (en cas d'annulation d'inscription, ce chèque sera restitué si l'annulation nous parvient avant le (une semaine avant JR) (sauf cas de force majeure).

- Priorité sera donnée aux membres ANCOVART à jour de leur cotisation 2018. Les inscriptions se feront en fonction de leur date d'arrivée.

- En fonction des places disponibles, nous accepterons également les guides conférenciers et médiateurs non-membres de l'ANCOVART.

- S'ils le désirent, les guides-conférenciers non-membres de l'ANCOVART peuvent adhérer à notre Association en remplissant le bulletin d'adhésion qu'ils pourront télécharger depuis le site [www.ancovart.fr](http://www.ancovart.fr) (dans la rubrique « L'association ANCOVART ») et en y joignant un chèque de 28 € à l'ordre d'ANCOVART correspondant à la cotisation annuelle. Expédition directe à l'adresse mentionnée et non au(x) délégué(s) de région.

- L'ANCOVART (association de loi 1901) dispose d'une assurance qui, pour cette activité, couvre la responsabilité civile de l'association et les risques encourus par les adhérents. Les personnes non adhérentes et les adhérents n'étant pas à jour de leur cotisation ne sont pas couverts par l'assurance de l'ANCOVART sauf si la responsabilité civile de l'association était avérée. Ils participent donc à cette journée couverts par leur propre assurance.

Pensez au covoiturage.